

Cahier des clauses Particulières

**Rédaction d'articles pour le Parc naturel régional
de Brière 2021 –**

**+ option obligatoire pour les années 2022 - 2023
– marché à bon de commande**

**Date et heure limites de remise des offres :
Vendredi 29 janvier à 15h00**

Maître d'ouvrage :

Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Brière
Île de Fédrun
214 rue du Chef de l'Île
44720 SAINT JOACHIM

Tel. 02 40 91 68 68

Mail : t.thudor@parc-naturel-briere.fr

Web. www.parc-naturel-briere.fr

Contact : Tiphaine Thudor / t.thudor@parc-naturel-briere.fr



Une autre vie s'invente ici



SOMMAIRE

PARTIE TECHNIQUE

1. CONTEXTE ET OBJET DU MARCHÉ.....	3
1.1 Les Parcs naturels régionaux.....	3
1.2 Le Parc naturel régional de Brière : un Parc, des Parcs	3
2. CONTENU DE LA PRESTATION	5
2.1 Caractéristiques des écrits.....	5
2.2 Calendrier de réalisation et diffusion.....	6
2.3 Prestation attendue.....	6

PARTIE ADMINISTRATIVE	6
------------------------------	----------

ANNEXE	7
---------------	----------

LE PRESENT CAHIER DES CHARGES A POUR OBJET DE DECRIRE LES PRESTATIONS A EFFECTUER PAR LE TITULAIRE DU MARCHÉ POUR LE COMPTE DU MAITRE D'OUVRAGE, LE PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE.

PARTIE TECHNIQUE

1. Contexte et objet du marché

1.1 Les Parcs naturels régionaux

Le label « Parc naturel régional » est attribué par le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer à un territoire rural qui présente une identité forte, au patrimoine naturel et culturel riche, mais dont l'équilibre est fragile et menacé.

Un projet

Le Parc naturel régional organise son action autour d'un projet visant à assurer durablement la protection, mais aussi la gestion et le développement harmonieux de son territoire

Un contrat

Ce projet est concrétisé par la signature d'un contrat, [la Charte](#), qui engage tous les partenaires pour une durée de 15 ans renouvelable, fixe les objectifs à atteindre, et consigne les moyens à mettre en œuvre pour leur réalisation.

Des missions

- Protéger les richesses naturelles
- Maîtriser l'évolution du territoire, de ses paysages et du cadre de vie de ses habitants
- Valoriser le patrimoine culturel et soutenir la création culturelle régionale
- Favoriser le développement économique par la valorisation des ressources locales et le soutien aux activités existantes
- Assurer l'information et l'accueil du public à travers un tourisme de nature, respectueux de l'environnement et des habitants

1.2 Le Parc naturel régional de Brière : un Parc, des Parcs

Le Parc naturel régional de Brière est l'un des tous premiers Parcs naturels régionaux français, créé en 1970. Comme les 55 autres Parcs, le Parc naturel régional de Brière a pour champs d'actions 5 grandes missions qui sont définies par le code de l'environnement :

-protéger , valoriser et gérer les patrimoines naturel, culturel et paysager notamment par une gestion adaptée des milieux.

-L'aménagement du territoire

- Le développement économique et social

-L'accueil, l'éducation et l'information

- L'expérimentation, l'innovation

Aujourd'hui, grâce aux interventions du Parc, des améliorations ont pu être apportées dans différents domaines tels que le cadre de vie, la protection des richesses naturelles, la sensibilisation à l'environnement (création d'un centre, organisation de stages et actions pédagogiques), l'action culturelle et l'organisation de l'activité touristique (création de la Maison du Parc et des relais d'information touristique, création d'un réseau de sentiers de randonnées, création de sites de découverte, signature de chartes de marquage avec les professionnels du tourisme).

Le Parc naturel régional de Brière comprend 21 communes, 1 ville porte, 1 ville partenaires, et est réparti sur 4 intercommunalités.

Dans le cadre de ses actions, le syndicat mixte du Parc naturel régional travaille en liaison avec de nombreux partenaires et acteurs du territoire :

- Les partenaires : élus, communes, associations, professionnels, enseignants, Offices de tourisme, hébergements nature et patrimoine, ambassadeurs...en appui de l'animation de réseaux et du réseau des Parcs.
- Le grand public à savoir, les habitants du territoire le plus souvent sensibilisés au Parc et à ses missions et les touristes qui préparent leur séjour ou qui sont de passage.
- Les associations diverses (culture, animation, environnement...)
- Les scientifiques
- La presse

1. 3 La communication du Parc naturel régional de Brière

Le syndicat mixte du Parc utilise plusieurs outils d'information à destination des habitants du territoire, le site internet et les réseaux sociaux étant ses principaux canaux de communication. Pour les alimenter il missionne depuis maintenant près de 4 ans, des prestataires extérieurs, pour la rédaction de ses articles qu'il partage chaque mois principalement dans sa newsletter, son site internet et les réseaux sociaux.

Ces articles ont pour vocation d'être repris par les communes du Parc dans le but d'alimenter les magazines municipaux et autres canaux de communication.

Fort de ces dernières années d'expériences, il souhaite poursuivre ce travail pour donner encore plus de lisibilité et de dynamisme à sa communication. Il souhaite en effet transmettre les valeurs auxquels il croit à savoir :

- la proximité : être au plus près du terrain, des habitants et des acteurs locaux de ce territoire pour favoriser la participation citoyenne. Convaincre plutôt que contraindre et fédérer
- Le collectif : Faire Ensemble au service de la richesse naturelle et culturelle de notre territoire
- Le dynamisme : accompagner un territoire en mouvement pour construire son avenir durable,
- L'exploration : Inventer de nouvelles solutions pour répondre aux enjeux de la transition écologique et sociétal
- La vision globale : Agir pour parvenir à un développement équilibré avec une approche systémique

Il souhaite donner du sens aux actions qu'ils portent, rendre attractif ses missions aux yeux de ses partenaires et du grand public, être imaginatif, visionnaire, créatif et expérimentateur.

L'ambition étant qu'à l'horizon 2030, la mobilisation des habitants, des collectivités, des entreprises et des associations ait permis d'explorer et trouver l'équilibre entre préservation de ses richesses patrimoniales et le développement d'une économie résiliente au service d'un cadre de vie harmonieux pour les habitants.

Il souhaite que son territoire soit alors capable de s'adapter aux enjeux du changement climatique et aux évolutions sociétales des mondes à venir. Et bien sûr, il souhaite le faire savoir !

C'est pourquoi, le syndicat mixte du Parc souhaite poursuivre le travail qu'il mène avec un (ou plusieurs) rédacteur(s) pour l'écriture de textes en lien avec la charte, les actions qu'il mène et les projets phares qu'il souhaite engager pour les 6 années à venir.

Le travail attendu est :

- de raconter de « belles histoires » qui répondent aux valeurs que porte le Parc naturel. Le rédacteur devra illustrer le slogan des Parcs naturels régionaux « Une autre vie s'invente ici », et faire place à des points de vue originaux.

- de participer ponctuellement à des missions plus larges comme de la relecture de textes et reprise éventuelle dans le but d'apporter un regard extérieur à la structure. Il pourra également être amené à produire de la rédaction de contenu pour des ouvrages ponctuels.

Pour 2021, Le syndicat du Parc attend de la (ou des) personne(s) retenue(s) un bon esprit de synthèse, être capable de s'adapter aux différentes thématiques propres au Parc, être imaginatif, enthousiaste, curieux, autonome et avoir des références dans le domaine de l'écriture.

2. Contenu de la prestation

2.1 Caractéristiques des écrits

- Ces écrits auront pour vocation d'être mis en ligne sur le site internet du Parc naturel régional et relayés. Ces écrits seront mis à disposition des collectivités qui le souhaitent (avec les photos) pour leur site internet, magazine municipaux, réseaux sociaux...
- Il est prévu, à titre indicatif un rythme de 0 à 5 articles par mois.

Le tableau ci-dessous présente l'agencement des rubriques et le nombre de signes. Le contenu des rubriques sera transmis au rédacteur après la validation des élus de la commission communication. (1 feuillet = 1500 signes : le nombre de signes a été calculé et donné à titre indicatif)

Si le sujet venait à être dense, il pourrait être prévu une organisation des pages internet autres avec ajout de pdf pour donner plus de contenu, ou la création de pages filles associées à la page mère.

PAGE MERE	NOMBRE de signes Répartition à titre indicatif
Titre (Header du site internet)	Entre 30 et 60 signes (accompagné d'une belle photo (1600 x900)
Châpo	Entre 160 et 400 signes
Corps de texte	Entre 1500 et 2000 signes
Légende image	150-200 signes

Les pages filles, pourraient être calibrées de la même manière.

2.2 Calendrier de réalisation et diffusion

Les sujets seront définis en début de mois précédent afin de laisser un délai d'écriture suffisamment important aux rédacteurs. Cependant, en cas d'actualité imprévue, il pourra être demandé aux rédacteurs d'être plus réactif sur un sujet en particulier.

Les rétro-plannings seront établis avec le rédacteur et ajustés régulièrement avec la Chargée de communication.

En revanche, le premier rétroplanning sera délivré dès le(s) nom(s) du rédacteur connu, semaine 5 entre le 1^{er} et 5 février.

2.3 Prestation attendue

Le prestataire rédigera les textes selon le chemin de fer établi au paragraphe 2.1.

Le Parc naturel régional de Brière se laisse le droit de faire appel à 1 ou plusieurs pigistes pour l'ensemble des articles.

Le prestataire devra rédiger les articles soit à partir de matières premières brutes fournies par le Parc soit à partir de sa propre recherche ou encore à partir d'articles déjà rédigés par l'équipe du Parc mais devant être reformulés.

Il pourra être amené à conduire des entretiens auprès de diverses personnes afin de compléter ses connaissances pour rédiger les articles.

L'iconographie sera sous la responsabilité du Parc naturel régional de Brière, le prestataire pourra réaliser des photographies notamment les portraits.

Le prestataire devra adopter un ton innovant, attractif et convaincant, afin de « gommer » le côté technique des actions décrites au travers des articles fournis par le Parc. Ces écrits sont principalement à destination des habitants. Il s'agit de créer du lien entre le territoire et ses habitants, autre cible privilégié, les élus et les partenaires privés et publics.

Par ailleurs, le prestataire pourra être associé à des dossiers ponctuels comme la réalisation d'éditions pour le Parc ou à la refonte de son site internet.

Le prestataire se reportera à l'ensemble des journaux du Parc et déjà édités et consultables à l'adresse suivante : <http://www.parc-naturel-briere.com/journal-du-parc-naturel-regional-de-briere.html>

Et également à l'ensemble des éditions réalisées par le Parc naturel et présentent dans la rubrique téléchargement du site internet.

Le prestataire pourra également se reporter à la rubrique actualité du site internet qui est une porte d'entrée de sa communication.

Le nombre de relectures pour des modifications sur le fond et non sur la forme sera au minimum de 3.

Par ailleurs, le prestataire pourra se rendre au centre de documentation Augustin Vince du Parc riche d'éditions inhérentes au territoire et aux travaux menés par le Parc. Pour cela, il pourra prendre contact auprès de Nadia Leconte, responsable de ce centre de documentation.

PARTIE ADMINISTRATIVE

Le maître d'ouvrage se donne la possibilité de négocier avec les 3 entreprises ayant présentées les meilleures offres.

Lors de la commande mensuelle, un acompte de 30% pourra être sollicité. Le cas échéant, le solde sera payé dès la validation de l'article. Sinon, une facture mensuelle pourra être effectuée lorsque le maître d'ouvrage aura prononcé la validation de l'article. Ces versements se feront sur présentation de factures et le virement sera opéré dans les délais réglementaires.

La résiliation de la commande peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties ou en cas de non-respect de ses obligations par une des parties ou pour motifs économiques liés notamment aux financements du projet. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs.

La décision de résiliation précisera, le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Dans tous les cas, la résiliation prendra effet après l'envoi d'une lettre recommandée portant préavis.

Pénalité de retard : le maître d'ouvrage se réserve le droit d'appliquer 100€ TTC de pénalité de retard en cas de non-respect du calendrier présenté en 2.2. du présent cahier des charges. Toute modification dudit calendrier ne pourra se faire qu'avec l'accord du maître d'ouvrage et devra faire l'objet d'une trace écrite (courrier et ou mail).

La prestation prendra effet à la date de notification et s'achèvera conformément aux dispositions du présent cahier des charges.

Pour l'option obligatoire : le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière a le choix d'affermir cette variante jusqu'à sa date limite d'affermissement à savoir 8 mois à compter de la date de notification du bon de commande 2022. Le cas échéant, une lettre de commande viendra préciser le calendrier de la prestation 2022.

Le marché prévoit un prolongement de la commande pour 2023, la marche à suivre sera la même que pour 2022.

Le titulaire disposera d'un délai d'une semaine pour faire part de ses remarques. Au-delà de ces dates limites d'affermissement et ou en cas d'incapacité du titulaire :

- le contrat deviendra caduc,

le titulaire ne pourra pas prétendre à une indemnité d'attente ou d'une indemnité de dédit,

- l'option obligatoire pourra, le cas échéant, être exécutée par un autre opérateur économique dans le cadre d'une autre consultation.